

Documents à fournir impérativement avant le séjour

Fiche d'inscription à retirer au centre de loisirs

Attestation FATL, délivrée par la CAF

Ou

Le document « d'aides aux vacances » de la MSA

Prise en charge des comités d'entreprises

Et

Attestation d'assurance extrascolaire

N.B: Les inscriptions seront définitives quand tous les documents nous seront parvenus.

Renseignements et inscriptions

Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry

Service Enfance et Jeunesse

Centre de Loisirs des Vallées Vertes

37, rue du haut bourg

18310 Genouilly

Tel : 02 48 52 96 41

Fax : 02 48 52 96 42

mail : centre-loisirs-pr@cc-vierzon.fr



[nicolas espacejeunes](#)

[mathieu espacejeunes](#)

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la Communauté de Communes « enfance jeunesse » : www.cc-vierzon.fr



Communauté de communes
Vierzon-Sologne-Berry

Enfants de 3 à 15 ans

Année 2019



Ouvertures 2019

Les mercredis : du 9 janvier au 3 juillet et du 4 septembre au 18 décembre
(hors vacance scolaire - fermé les 1er et 8 mai)

Petites vacances : hiver - du 11 au 22 février

Printemps - du 8 au 19 avril

Automne - du 21 au 31 octobre (fermé le 1 novembre)

Grandes vacances : du 8 au 31 juillet

les 1er et 2 août et du 26 au 30 août

Les horaires

Les mercredis

(journée / demi-journée) avec ou sans repas)

07h45 à 08h45 : accueil payant

08h45 à 12h00 : matinée

12h00 à 13h30 : repas

13h30 à 17h00 : après midi

17h00 à 17h30 : départ échelonné

Pas bus le soir

17h30 à 18h30 : accueil payant

Les vacances

(à la journée)

07h45 à 08h45 : accueil payant

08h45 à 17h30 : Journée avec repas
et goûter

17h00 à 17h30 : départ échelonné
départ du bus

17h30 à 18h30 : accueil payant

Les transports

Circuit vacances scolaires*				Circuit des mercredis**
Communes	Lieux	Aller	Retour	Aller
Méry sur Cher	Parking mairie	8h10	18h20	8h10
Thénioux	En face de l'école	8h15	18h15	8h15
St Georges sur la Prée	Devant le Foyer Rural	8h20	18h10	8h20
St Hilaire de court	Devant la mairie	8h30	18h00	8h30
Dampierre en Graçay	Devant la mairie	8h35	17h55	8h35
Nohant en Graçay	Place du Gapion	8h45	17h45	8h45
Graçay	Devant de la Mairie	8h55	17h40	8h50

* horaires prévisionnels pouvant varier de 5 à 10 minutes en fonction de la fréquentation

** pas de retour bus

Tarifcation au quotient familial

Pour les familles de la cdc (pôle rural)

- Les Mercredis -

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
<u>1/2 journée avec repas</u>	QF < 401 €	4,75 €	9,00 €	12,65 €	15,60 €
	QF de 401 € à 586 €	5,75 €	11,00 €	15,65 €	19,60 €
	QF > 586 €	7,25 €	14,00 €	20,15 €	25,60 €
<u>1/2 journée sans repas</u>	QF < 401 €	2,75 €	5,00 €	6,65 €	7,60 €
	QF de 401 € à 586 €	3,75 €	7,00 €	9,65 €	11,60 €
	QF > 586 €	5,25 €	10,00 €	14,15 €	17,60 €

- Les Vacances -

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
<u>journée</u>	QF < 401 €	7,50 €	14,50 €	20,90 €	26,60 €
	QF de 401 € à 586 €	9,50 €	18,50 €	26,90 €	34,60 €
	QF > 586 €	12,50 €	24,50 €	35,90 €	46,60 €
<u>semaine</u>	QF < 400 €	32,00 €	60,50 €	87,00 €	110,00 €
	QF de 401 € à 586 €	42,00 €	80,50 €	117,00 €	150,00 €
	QF > 586 €	57,00 €	110,50 €	162,00 €	210,00 €

**Pour les familles extérieures au pôle rural,
les tarifs ci-dessus sont augmentés de 35 %**

Accueil avant et/ou après centre mercredis / vacances : **0,65 € / demi-heure**

Paiement en espèce ou en chèque à l'ordre du **Trésor public**, à réception de la facture
ATTENTION : toute journée réservée sera facturée, excepté pour des motifs d'ordre médical ou familial. En cas d'enfant malade, un certificat médical vous sera demandé.

**La Caisse d'Allocations Familiales du Cher soutient financièrement
toutes les activités du centre de loisirs**